

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/12/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/12/2015

Délibération n° D-2015-533

**Convention de partenariat entre la commune de Niort et l'Etat
relative à la Vidéoprotection Urbaine**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien PARTHENAY

Excusés :

Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Espaces Publics

**Convention de partenariat entre la commune de Niort
et l'Etat relative à la Vidéoprotection Urbaine**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que la vidéoprotection figure parmi les priorités du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ;

Considérant la convention de coordination entre la police municipale de la Ville de NIORT et les forces de sécurité de l'Etat, signée le 6 septembre 2012 conformément au décret n°2000-275 du 24 mars 2000 ;

Considérant que la commune a été autorisée par arrêté préfectoral N° 2015/0008 en date du 24 avril 2015, à mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection urbaine, conformément aux dispositions de l'article 10 (et 10-1) de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité n° 95-73 du 21 janvier 1995, joint à la présente ;

Considérant l'intérêt d'un report d'images vers les services de police pour faciliter leurs conditions d'intervention et renforcer la sécurité publique ;

Sont convenues des dispositions suivantes :

Pour faciliter les conditions d'intervention et renforcer la sécurité publique un report d'images vers les services de Police Nationale est intégré au dispositif, de ce fait il y a lieu de mettre à disposition le matériel nécessaire.

La présente convention définit les conditions du partenariat entre l'Etat et la commune de Niort pour l'exploitation du dispositif de vidéoprotection et en particulier les modalités de mise à disposition du matériel et des informations traitées par le réseau de vidéoprotection urbaine implanté dans la commune de Niort à la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les dispositions de la présente convention ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	32
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX